

ARRÊTÉ n°2025-PREF-DRCL-BEFA/027 du 2 avril 2025
portant détermination du nombre de jurés d'assises pour l'année 2026
et répartition entre les communes ou leurs regroupements

La préfète de l'Essonne,

VU le code de procédure pénale et notamment ses articles 254 et suivants ;

VU la loi n°67-557 du 12 juillet 1967 modifiée relative à l'organisation des cours d'assises dans la région parisienne ;

VU le décret n°76-181 du 19 février 1976 portant création d'une cour d'assises dans le département de l'Essonne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2023-1256 du 26 décembre 2023 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU la circulaire n° 79-94 du 19 février 1979 du ministre de l'Intérieur sur les dispositions relatives au jury d'assises ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2024 relatif au nombre de jurés figurant sur la liste annuelle en application de l'article 260 du code de procédure pénale et au nombre de jurés tirés au sort en application de l'article 266 ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-193 du 24 juin 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

CONSIDÉRANT que la population légale totale du département de l'Essonne en vigueur au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 1 338 107 habitants ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le nombre de jurés d'assises devant constituer la liste annuelle pour l'année judiciaire 2026 de la cour d'assises de l'Essonne est fixé à 1115.

Les jurés d'assises sont répartis par commune et regroupement de communes, conformément au tableau de répartition annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le nombre de jurés suppléants à tirer au sort par le maire d'Evry-Courcouronnes, ville siège de la cour d'assises de l'Essonne, est fixé à 350.

ARTICLE 3 : Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Lorsque l'arrêté préfectoral de répartition a prévu un regroupement de communes, le tirage au sort est effectué par le maire de la commune désignée dans l'arrêté préfectoral. Il porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, les sous-préfets d'arrondissement, ainsi que les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète, et par délégation,
le secrétaire général


Olivier DELCAYROU



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté préfectoral
n°2025-PREF-DRCL-BEFA/027 du 2 avril 2025

**TABLEAU REPARTISSANT LE NOMBRE DE JURES D'ASSISES
DEVANT CONSTITUER LA LISTE PAR COMMUNE
OU GROUPEMENT DE COMMUNES
POUR L'ANNÉE 2026**

Canton d'ARPAJON

Commune d'ARPAJON	10
Commune de BOISSY-SOUS-SAINT-YON	4
Commune de BOURAY-SUR-JUINE	2
Commune de BRUYERES-LE-CHATEL	4
Commune d'EGLY	6
Commune de JANVILLE-SUR-JUINE	2
Commune de LARDY	5
Commune de LEUVILLE-SUR-ORGE	4
Commune de LA NORVILLE	4
Commune d'OLLAINVILLE	5
Commune de SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	10

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

AVRAINVILLE, CHEPTAINVILLE, GUIBEVILLE, TORFOU, SAINT-YON 5

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de CHEPTAINVILLE.

Canton d'ATHIS-MONS

Commune d'ATHIS-MONS	29
Commune de JUVISY-SUR-ORGE	15
Commune de PARAY-VIEILLE-POSTE	7

Canton de BRETIGNY-SUR-ORGE

Commune de BRETIGNY-SUR-ORGE	21
Commune de LEUDEVILLE	2
Commune de LONGPONT-SUR-ORGE	6
Commune de MAROLLES-EN-HUREPOIX	5
Commune de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	17
Commune de SAINT-VRAIN	3

Canton de CORBEIL-ESSONNES

Commune de CORBEIL-ESSONNES	42
Commune de VILLABE	5

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

LISSES, ECHARCON 7

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **LISSES**.

Canton de DOURDAN

Commune de ANGERVILLIERS	2
Commune de BREUILLET	8
Commune de BRIIS-SOUS-FORGES	3
Commune de CORBREUSE	2
Commune de DOURDAN	9
Commune d'ETRECHY	6
Commune de FORGES-LES-BAINS	4
Commune de LIMOURS	6
Commune de ROINVILLE-SOUS-DOURDAN	2
Commune de SAINT-CHERON	5
Commune de SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE	2
Commune de SERMAISE	2
Commune de VAUGRIGNEUSE	2

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

LA FORET-LE-ROI, LES GRANGES-LE-ROI, RICHARVILLE 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **LES-GRANGES-LE-ROI**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

CHAMARANDE, CHAUFFOUR-LES-ETRECHY, MAUCHAMPS, SOUZY LA BRICHE, VILLECONIN 3

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **CHAMARANDE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

LE-VAL-SAINT-GERMAIN, SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie du **VAL-SAINT-GERMAIN**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

COURSON-MONTELOUP, FONTENAY-LES-BRIIS, JANVRY 3

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **LES FONTENAY-LES-BRIIS**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

BREUX JOUY, SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES

2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **BREUX-JOUY**.

Canton de DRAVEIL

Commune de DRAVEIL	24
Commune d'ETIOLLES	3
Commune de MONTGERON	19
Commune de SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	6
Commune de SOISY-SUR-SEINE	6

Canton de VIGNEUX-SUR- SEINE

Commune de CROSNE	8
Commune de VIGNEUX- SUR-SEINE	25

Canton d'EPINAY-SOUS-SENART

Commune de BOUSSY-SAINT-ANTOINE	7
Commune de BRUNOY	21
Commune d'EPINAY-SOUS-SENART	10
Commune de QUINCY-SOUS-SENART	8
Commune de SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	10
Commune de SAINTRY-SUR-SEINE	5
Commune de VARENNES-JARCY	3

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

MORSANG-SUR-SEINE, TIGERY

4

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **TIGERY**.

Canton de YERRES

Commune de YERRES	23
-------------------	----

Canton d'ETAMPES

Commune d'ANGERVILLE	4
Commune de BOISSY-LE-CUTTE	2

Commune de CERNY	3
Commune de D'HUISSON-LONGUEVILLE	2
Commune de ETAMPES	21
Commune de LE MEREVILLOIS	3
Commune de MORIGNY-CHAMPIGNY	4
Commune de PUSSAY	2
Commune de SACLAS	2

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

BOISSY LE SEC, BOUTERVILLIERS, BRIERES-LES-SCELLES 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **BRIERES-LES-SCELLES**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

BOUVILLE, ORMOY-LA-RIVIERE, ORVEAU, PUISELET-LE-MARAIS, VALPUISEAUX,
VAYRES-SUR-ESSONNE 3

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie d'**ORMOY-LA-RIVIERE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

CHALO-SAINT-MARS, SAINT-HILAIRE 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **CHALO-SAINT-MARS**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE, ARRANCOURT, BLANDY, BOIS-HERPIN,
BOISSY-LA-RIVIERE, BROUY, CHALOU-MOULINEUX, CHAMPMOTTEUX,
CONGERVILLE-THIONVILLE, FONTAINE-LA-RIVIERE,
GUILLERVAL, LA FORET-SAINTE-CROIX, MAROLLES-EN-BEAUCE,
MESPUITS, MONNERVILLE, ROINVILLIERS, SAINT-CYR-LA-RIVIERE 4

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **GUILLERVAL**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

AUTHON-LA-PLAINE, CHATIGNONVILLE, MEROBERT, PLESSIS-SAINTE-BENOIST,
SAINT-ESCOBILLE, 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **MEROBERT**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

AUVERS-SAINTE-GEORGES, VILLENEUVE-SUR-AUVERS 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la Mairie d'**AUVERS-SAINTE-GEORGES**.

Canton d'EVRY-COURCOURONNES

Commune d'EVRY-COURCOURONNES

52

Canton de GIF-SUR-YVETTE

Commune de BIEVRES	4
Commune de BURES-SUR-YVETTE	8
Commune de GIF-SUR-YVETTE	19
Commune de GOMETZ-LA-VILLE	2
Commune de SACLAY	4
Commune de VAUHALLAN	2
Commune de VERRIERE-LE-BUISSON	12

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

SAINT-AUBIN, VILLIERS-LE-BACLE 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **VILLIERS-LE-BACLE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

BOULLAY-LES-TROUS, LES MOLIERES, PECQUEUSE 3

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie **des MOLIERES**.

Canton de LONGJUMEAU

Commune de BALLAINVILLIERS	4
Commune de CHAMPLAN	3
Commune d'EPINAY-SUR-ORGE	9
Commune de LA VILLE-DU-BOIS	7
Commune de LINAS	6
Commune de LONGJUMEAU	17
Commune de MONTLHERY	8
Commune de SAULX-LES-CHARTREUX	6

Canton de MASSY

Commune de CHILLY-MAZARIN	16
Commune de MASSY	40

Canton de MENNECY

Commune de BALLANCOURT	7
Commune de BAULNE	2
Commune de BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	3
Commune de CHAMPCUEIL	3
Commune de CHEVANNES	2
Commune de FONTENAY-LE-VICOMTE	2

Commune d'ITTEVILLE	6
Commune de LA FERTE-ALAIS	4
Commune de LE COUDRAY-MONTCEAUX	4
Commune de MAISSE	3
Commune de MENNECY	13
Commune de MILLY-LA-FORET	4
Commune d'ORMOY	3

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

AUVERNAUX, DANNEMOIS, NAINVILLE-LES-ROCHES, SOISY-SUR-ECOLE 3

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **SOISY-SUR-ECOLE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

BOIGNEVILLE, BUNO-BONNEVAUX, GIRONVILLE-SUR-ESSONNE, ONCY-SUR-ECOLE, PRUNAY-SUR-ESSONNE, 3

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie d'**ONCY-SUR-ECOLE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

COURANCES, COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE, MOIGNY-SUR-ECOLE, MONDEVILLE, 3

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **MOIGNY-SUR-ECOLE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE, VIDELLES 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE**.

Canton de PALAISEAU

Commune d'IGNY	9
Commune d'ORSAY	14
Commune de PALAISEAU	29

Canton de RIS ORANGIS

Commune de BONDOUFLE	9
Commune de FLEURY-MEROGIS	11
Commune de LE PLESSIS-PATE	4
Commune de RIS ORANGIS	24
Commune de VERT-LE-GRAND	2
Commune de VERT-LE-PETIT	3

Canton de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Commune de MORSANG-SUR-ORGE	17
Commune de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	28
Commune de VILLEMORISSON-SUR-ORGE	6
Commune de VILLIERS-SUR-ORGE	4

Canton de SAVIGNY-SUR-ORGE

Commune de MORANGIS	11
Commune de SAVIGNY-SUR-ORGE	28
Commune de WISSOUS	6

Canton LES ULIS

Commune de GOMETZ-LE-CHATEL	3
Commune de LES ULIS	21
Commune de NOZAY	4
Commune de VILLEBON-SUR-YVETTE	9
Commune de VILLEJUST	3

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD, MARCOUSSIS 8

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **MARCOUSSIS**.

Canton de VIRY-CHATILLON

Commune de GRIGNY	21
Commune de VIRY-CHATILLON	25

Pour la préfète, et par délégation,
le secrétaire général


Olivier DELCAYROU